

# JEANNETTE BOUGRAB

## PROFESSION LIBÉRALE

LE 14 JUIN 2011 GUILLAUME DASQUIÉ

Un document de l'INSEE, révélé par OWNI, montre que la Secrétaire d'État à la jeunesse s'est enregistrée pour exercer et pour facturer en profession libérale peu avant son entrée au gouvernement.

Jeannette Bougrab s'est enregistrée pour exercer en profession libérale peu avant son entrée au gouvernement. Selon des relevés obtenus par OWNI, **la Secrétaire d'État à la Jeunesse et à la vie associative** a demandé et a obtenu un statut de profession libérale le 1er octobre 2010 (voir document ci-dessous), peu avant sa nomination intervenue le 14 novembre 2010. La note que nous avons obtenue montre que ce statut est toujours actif au 9 juin 2011. Théoriquement, celui-ci lui permet de facturer des prestations à des entreprises et à des particuliers.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player**.

Cette activité de profession libérale, rattachée à son domicile privé, ne figure à aucun moment **dans la déclaration d'intérêt de Jeannette Bougrab**, mise en ligne sur le site du gouvernement le 21 avril dernier. Conformément aux efforts de transparence affichés par le Premier ministre François Fillon.

Nous avons sollicité Jeannette Bougrab sur la nature de ses activités. Elle a précisé que son enregistrement en profession libérale était destiné à proposer des prestations d'avocats, et qu'elle avait entrepris cette démarche à une période où elle ne pensait pas arriver au gouvernement. C'est-à-dire peu après l'annonce de **son départ de la présidence de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** (Halde), dans le courant de l'été 2010.

Selon elle, depuis son inscription au 1er octobre 2010, « *aucun revenu n'a été perçu* » en association avec cette activité libérale. Cependant, après son arrivée au gouvernement, elle n'a pas demandé à être radiée. « *Je sortirai de la vie politique l'an prochain* » ajoute-t-elle en guise d'explication.

Dans un passé récent, en marge de ses activités dans le public, Jeannette Bougrab a exercé comme consultante dans le privé. En particulier pour l'une des sociétés de Stéphane Courbit, Mangas Gaming, au moment des travaux préparatoires au projet de loi qui autorisera le marché des jeux en ligne (voté le 6 avril 2010).

Retrouvez **toutes les vérifications des déclarations d'intérêts** des ministres du gouvernement réalisées par OWNI.

Photo Flickr  **ADMICAL**

**ERIC K.**

le 16 juin 2011 - 12:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Trouvez moi une seule personne qui travaille :)

Qu'on en rie

<https://singularite.wordpress.com/trouvez-moi-une-seule-personne-qui-travaille-ce-netait-quun-aperitif-pour-le-moment/>

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE